



Qu'est-ce que la finance verte ?

 20/08/2020

Lorsque vous vous constituez un portefeuille d'actions, ou que vous épargnez sur un contrat d'assurance, vous impactez, à votre échelle, l'allocation des ressources dans l'économie. Les enjeux climatiques actuels nous poussent à modifier nos habitudes de consommation, et la finance n'échappe pas à cette prise de conscience collective.

Depuis plusieurs années, des supports « verts » se sont développés. Des fonds dits « ISR » (Investissement Socialement Responsable) ont par exemple été créés. Les investissements réalisés prennent en compte, en plus de la performance financière, des critères liés au développement durable. D'après [une étude menée par le cabinet Deloitte en 2019](#), la protection de l'environnement est un thème prioritaire pour 56 % des épargnants. Pourtant, seuls 21 % d'entre eux ont effectivement investi sur de tels supports. Et seuls 12 % se sont vu proposer des produits responsables par leurs conseillers.

La loi PACTE, dans son volet épargne, a mis en place des leviers pour favoriser le développement des supports responsables. Le but est de favoriser l'accès des épargnants à ces investissements durables. Mais l'offre est relativement complexe : les concepts et labels sont nombreux, et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Essayons d'y voir plus clair.

L'investissement socialement responsable, qu'est-ce que c'est ?

Quand on parle de fonds ISR (Investissement Socialement Responsable), on parle avant tout de leurs modes de gestion. Il s'agit de choisir des entreprises constituant un fonds non plus en fonction de critères de performance uniquement (rentabilité d'une entreprise, perspectives de développement), mais également en fonction de critères extra financiers, dits « ESG » (Environnemental, Social, Gouvernance).

Pour reconnaître un fonds « responsable », des labels ont été créés. Ils offrent à l'investisseur ou au gestionnaire la garantie que les investissements réalisés le sont :

- Soit dans des entités qui intègrent des critères ESG,
- Soit dans des entités intervenant dans des domaines participant au développement durable.

Comment sont pris en compte les critères ESG ?

Les critères ESG sont la pierre angulaire de la démarche ISR. En plus de la performance, les gestionnaires de fonds prennent en compte des éléments extra financiers dans leurs choix d'investissement. Chaque critère peut être pris en compte de manière indépendante. Ils sont :

- Environnementaux (émission de CO2, recyclage des déchets, ...)
- Sociaux (qualité du dialogue social, formation des collaborateurs, ...)
- De gouvernance (lutte contre la corruption, féminisation des instances dirigeantes, ...)

Il existe plusieurs façons de prendre en compte ces critères, et elles peuvent se combiner.

L'approche « best in class »

Elle consiste à investir dans les entreprises les mieux classées dans la prise en compte des critères ESG dans chaque secteur. Cette logique n'exclut donc pas d'investir dans le domaine pétrolier par exemple, tant que l'entreprise est identifiée comme l'une des meilleures de son secteur dans le respect des critères ESG.

L'approche par exclusion

Le gestionnaire du fonds peut raisonner par **exclusion**. Il s'agit d'exclure des secteurs d'activités non éthiques (jeux d'argent, tabac, ...) et/ou des activités contraires au développement durable (énergies fossiles, ...).

L'approche thématique

Les investissements peuvent également être réalisés selon une **approche thématique** qui consiste à choisir un investissement en raison de son impact positif sur l'environnement ou sur la société (traitement des déchets, inclusion, énergie renouvelable, ...).

Les labels des fonds ISR

Pour éviter que les entreprises se servent de l'argument écologique pour se donner une image responsable sans actions concrètes (greenwashing), des labels ont été créés. Attribués par des organismes indépendants et reconnus par le ministère des finances, ils offrent des garanties à l'investisseur. Il existe à ce jour 2 labels français pour les placements durables et responsables : le label ISR et le label Greenfin.

Le label ISR

Créé en 2016, le label est octroyé à un fonds pour 3 ans. Il garantit le respect des critères ESG grâce à une analyse stricte et transparente des investissements réalisés dans le cadre du fonds. Il existe à ce jour 362 fonds labellisés, représentant 140 milliards d'euros d'encours.

Le label Greenfin

Il a remplacé le label « TEEC : Transition Energétique et Ecologique pour le Climat » créé par le Ministère de la Transition

écologique et solidaire en 2015, à la suite de la COP21. Il garantit aux investisseurs (banques, assurances, épargnants) que les produits financiers contribuent effectivement au financement de la transition économique et écologique : ils n'investissent pas dans les secteurs du charbon, du pétrole, du gaz et du nucléaire. Les gestionnaires du fonds ont également l'obligation d'offrir des garanties quant à leur action en faveur de la transition énergétique et écologique, en investissant un pourcentage déterminé de leurs actifs dans des activités dites durables.

Et la finance solidaire, c'est différent de l'investissement responsable ?

La finance solidaire, qu'est-ce que c'est ?

Participant elle aussi à donner du sens à l'épargne, et à porter des valeurs de partage et de solidarité, la finance solidaire se différencie des mécanismes de l'investissement socialement responsable notamment car elle ne concerne pas des entreprises cotées en bourse. Elle vise à aider des sociétés non cotées ou des associations investies dans des projets à forte utilité environnementale et sociale.

L'idée de la finance solidaire est donc de proposer des produits d'épargne destinés à financer ces projets qui s'inscrivent dans une démarche solidaire (lutte contre l'exclusion, cohésion sociale, accès à l'emploi de personnes défavorisées, ...). Ce sont soit les acteurs de terrain (associations, ...) qui collectent directement l'épargne et qui financent les projets, soit les banques, assurances ou sociétés de gestion qui gèrent et/ou commercialisent les produits labellisés et restituent l'argent investi aux acteurs de terrain.

Le label Finansol

Comme pour les fonds ISR, la finance solidaire a aussi son label : le label Finansol. C'est le 1^{er} des labels créés, en 1997. Il permet de distinguer les placements solidaires des autres produits d'épargne, et apporte un gage de confiance à l'investisseur. Il lui garantit que le fonds consacre au moins 5 à 10 % de ses encours dans l'économie sociale et solidaire.

Les contrats d'épargne retraite et d'assurance vie étant des contrats long terme, ils sont particulièrement adaptés aux investissements verts et durables. La loi Pacte, entrée en vigueur en 2019, a d'ailleurs prévu des mesures pour favoriser l'accès des épargnants à ces supports.

En savoir plus sur [comment préparer votre retraite en investissant responsable ?](#)